

MISE À DISPOSITION — 1 ESPACE D'ATELIER

Ateliers MilleFeuilles à Nantes

Cet appel est à destination d'artistes plasticiens·nes pour la mise à disposition d'1 atelier dans des espaces partagés pour 3 ans (renouvelable 1 fois)

- Date limite de candidature : **dimanche 15 juin 2025 — avant minuit**
- Date de prise d'atelier : **à partir du 07 juillet 2025**

— L'ASSOCIATION

MilleFeuilles est un espace associatif au service de la création artistique. Situé à Nantes, sa vocation première est d'offrir un lieu de création aux artistes. À l'appui d'ateliers d'artistes, l'association se compose d'un atelier bois professionnel, d'un atelier céramique, d'un espace de convivialité et d'un espace d'exposition ouvert au public. MilleFeuilles est également un lieu de production, de formation, de diffusion et d'échange autour des pratiques artistiques, entendues dans leur sens le plus large. Installée sur la pointe ouest de l'île de Nantes depuis 2012, l'association développe aujourd'hui un projet collectif au sein de la friche industrielle du MIN, située rue du Sénégal à Nantes. Sur ce nouveau site, MilleFeuilles dispose de 27 places d'ateliers et est en partenariat in situ avec des structures dédiées à la formation professionnelle et à la production artistique.

— L'ESPACE D'ATELIER ET SES CONDITIONS

L'atelier mis à disposition propose un espace pouvant s'adapter à diverses pratiques artistiques et idéalement des pratiques légères :

• 1 place d'atelier à l'étage

1 atelier collectif de 164 m² partagé entre 9.

Les places sont d'une surface de 18,22 m². Hauteur sous plafond : 2,55 m.

Participation mensuelle : **110,96 € TTC / mois**,

dont provisions sur charges (eau, électricité, chauffage, internet) comprises.

L'atelier se compose d'un sol en béton et de murs en placo-plâtre et d'une paroi vitrée.

Lumière naturelle en jour direct ou en second jour et éclairages néons.

Les ateliers sont chauffés et isolés.

Un point d'eau est à disposition par atelier collectif.

Une connexion internet fibre est disponible.

Il n'y a pas de possibilité de logement dans les ateliers.

L'artiste devra s'acquitter d'une **adhésion annuelle à l'association MilleFeuilles de 15 €** et d'un **dépôt de garantie s'élevant à 2 mois d'occupation**, hors taxes et charges comprises.

La mise à disposition est contractualisée par une convention d'occupation précisant les engagements mutuels de l'artiste et de MilleFeuilles et requiert de la part de l'artiste la **souscription obligatoire à une assurance pour son espace d'atelier** (attestation d'assurance demandée suite à la prise d'atelier).

APPEL À CANDIDATURES

– LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Le·la candidat·e devra répondre aux critères suivants :

- Développer une activité artistique dans le champ des arts visuels. Cette activité devra avoir un caractère professionnel, régulier et central dans la vie de l'intéressé·e.
- Les étudiant·e·s ne sont pas accepté·e·s.

Être artiste à MilleFeuilles ne se limite pas à la location d'un espace de travail mais implique une participation aux réunions mensuelles, à la vie quotidienne de l'association et à la mise en place des différents projets.

– LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque artiste devra fournir 1 fichier numérique unique au format PDF (moins de 10 Mo) qui comprenant les documents suivant :

- **Une lettre de motivation** précisant son intérêt pour un espace de travail à MilleFeuilles, présentant sa démarche artistique professionnelle, formulant ses attentes et les apports mutuels susceptibles de se mettre en place entre l'artiste et la structure.
- **Un portfolio** présentant ses différents travaux (15 visuels max.)
- **Un CV** (incluant les coordonnées postales, téléphoniques et email)

**Dépôt des candidatures par courriel à :
millefeuillesproduction@gmail.com**

NB : Seules les demandes par courriel seront traitées (pas de dossier papier). Tout dossier incomplet, ne correspondant pas aux critères cités ci-dessus ou **reçu après le dimanche 15 juin 2025 – avant minuit, ne sera pas pris en compte.**

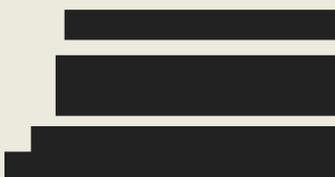
Les modalités d'attribution des ateliers sont définies par le Conseil collégial de l'association, composé d'artistes et de professionnels de l'art et de la culture. Le jury de sélection de cet appel sera constitué des membres du Conseil collégial.

Les artistes seront avertis·es de la réponse à leur candidature par mail ou par téléphone au plus tard 15 jours après la clôture de l'appel.

– CONTACT

Pour toute information complémentaire ou souhait de visite :

**millefeuillesproduction@gmail.com
02 51 82 99 18**



MilleFeuilles

2 rue du Sénégal
44200 Nantes
www.millefeuillesdecp.com

+33 (0)2 51 82 99 18
millefeuillesproduction@gmail.com